L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.....$12 } payable d'avance
Do trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

ESPAGNE.

Un peu de calme semble enfin avoir succédé aux douloureuses agitations que l'Espagne subissait depuis si longtemps. Les Cortès ont décidé, dans le cours du mois de mai dernier, qu'il n'y aurait qu'un seul régent et que ces hautes fonctions seraient confiées à Espartero, tout récemment elles ont designé pour tuteur de la jeune Reine, don Augustin Arguelles, l'un des plus héroïques défenseurs de la liberté espagnole; et ces deux choix, il faut le reconnaître, ont satisfait au vœu de la majorité nationale. Espartero et Arguelles jouissent d'une véritable popularité. On sait jusqu'où va celle du premier, grâce aux succès de sa carrière militaire, et son élévation au pouvoir ne semble pas jusqu'à ce jour y avoir nui le moins du monde: le discours qu'il a prononcé en prêtant le serment en qualité de régent, malgré les plaisanteries qu'a fait naître l'imitation trop évidente d'une allocution célèbre, a bien inauguré son pouvoir; ses protestations d'obéissance aux lois comme premier sujet de la constitution, et de dévouement à la jeune Reine ont trouvé de la confiance parmi la population des diverses provinces; enfin la marche qu'a suivi le ministère choisi par lui, se trouve assez d'accord avec les exigences de l'opinion publique. Tout régent qu'il est, le duc de la Victoire est presque resté un héros pour ses admirateurs, aux yeux desquels il pouvait avoir le sort de devenir un maître.

Tandis que la confiance que la nation Espagnole accorde à Espartero s'appuie principalement sur l'admiration et l'enthousiasme, celle dont elle entoure Arguelles tient surtout à l'estime et au respect. L'existence de l'homme auquel est remis aujourd'hui la garde d'Isabelle, a été une longue suite d'épreuves; sous Ferdinand VII, Arguelles, généreux martyr de ses opinions politiques, fut en but à des persécutions qui sont aujourd'hui un titre en sa faveur; il n'a jamais varié dans ses opinions, et dans aucune circonstance on n'a pu mettre en doute sa probité et son patriotisme. Nul mieux que lui ne remplissait les conditions nécessaires pour exercer les fonctions délicates de la tutelle. Tout du reste porte à croire qu'il vivra dans la meilleure intelligence possible avec le régent, et ce point n'est pas sans importance: car on sait que M. Arguelles, malgré sa nouvelle position auprès de la jeune Reine, conserve la présidence de la Chambre des Députés, où son influence pourra pas être d'une grande utilité.

Les Cortès qui ont élevé Espartero à la Régence ne peuvent pas, on le comprend bien, lui être déjà devenus hostiles; non, mais elles vivent avec son ministère sur un pied de réserve et d'observation. On sent que la majorité ne veut pas se livrer et qu'elle entend garder toute son indépendance vis-à-vis de l'heureux guerrier qui tient en ses mains les destinées de l'Espagne. Elle sait au besoin faire de l'opposition, ainsi, dès le début même de la régence, elle a nommé pour vice président de la chambre un homme qui a naguères rigoureusement combattu la régence unique, et qui par conséquent ne doit pas être fort agréable à Espartero. Mais cette espèce de résistance modérée est loin d'aller jusqu'à la mésintelligence, et la chambre des députés qui refuse certaines concessions de détails se ralliera sans nulle hésitation à toutes les grandes mesures qui seront pour le pays d'une utilité réelle. On peut donc espérer que malgré les légères dissidences qui les séparent ou plutôt malgré l'état d'observation dans lequel ils se tiennent vis-à-vis les uns des autres, les différens pouvoirs constitutionnels de l'Espagne marcheront d'accord et qu'ils travailleront efficacement à consolider les institutions nouvelles créées par eux. Ainsi du moins l'Espagne pourra jouir quelque temps d'un repos qu'elle a bien assez chèrement acheté.

Aucun danger ne semble donc à l'intérieur menacer ce repos, mais en est-il de même à l'extérieur? Marie Christine et Don Carlos n'ont ni l'un ni l'autre renoncé à leurs prétentions, l'ex-régente en particulier est d'autant plus redoutable qu'elle peut compter sur la protection du roi Louis Philippe. Tandis que ce prince, sous prétexte de garantir la paix de l'Espagne et sans avoir peut être un droit bien formel d'agir ainsi retient Don Carlos à Bourges, il approuve, s'il ne provoque pas les manifestes dans lesquels Christine accuse le nouveau gouvernement d'usurpation et fait un appel aux factions. Il traite l'ex-régente avec les égards dus à une reine régnante d'Espagne, la loge dans un de ses palais et se montre pour elle plus qu'un bon parent. Grâce à cette protection qui peut être ne se soutiendra pas là, Christine forme déjà autour d'elle une petite cour de *Moderados*, entretient avec ses partisans en Espagne une correspondance fort active, excite leur zèle et se prépare à profiter des circonstances qui peuvent faire naître leurs intrigues. Don Carlos n'est sans doute pas aussi bien placé que sa belle sœur pour agir, mais cependant ses menées ne se ralentissent pas. Les Carlistes, tout aussi bien ceux qui sont rentrés en Espagne que ceux qui n'ont pas encore quitté la France, n'ont pas renoncé pour toujours à l'insurrection, et quelques mesures prises par eux seraient de nature à donner des inquiétudes. L'Espagne n'a-t-elle pas en outre à redouter les prétentions rivales de la France et de l'Angleterre qui depuis bien des années déjà l'ont prise pour champ de bataille. Enfin n'est-elle pas exposé à voir la conférence de Londres venir bientôt apporter dans ses affaires la désastreuse intervention qui a mis en si bel état celles d'Orient! Certes sans oublier l'attention que réclame de leur part la situation intérieure, les hommes politiques qui dirigent l'Espagne, doivent ne rien négliger pour se mettre en garde et contre les intrigues et contre l'intervention occulte ou avouée des puissances étrangères. La meilleure garantie contre ce double danger, c'est l'union et la bonne intelligence.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE

Pour les vingt quatre heures expirant hier à 6 heures.

Admissions, 38, sur lesquelles, 29 fièvre jaune.
Morts, 19 tous de fièvre jaune.
Guérisons, 11, sur lesquelles, 6 de fièvre jaune.
Patients actuellement à l'hôpital, 302.

BUREAU DE SANTE.

Il y a eu pendant les dernières vingt quatre heures 21 décès dont 16 de fièvre jaune.

Le bill de distribution vient enfin d'être adopté par les deux chambres, et il recevra sans aucun doute la signature du président. C'est une mesure d'une justice incontestable, et qui acquerra chaque jour plus de popularité à mesure que ses effets se feront sentir.

Nous devons à la politesse du capitaine Taylor, commandant le steamer Amaranth, arrivé hier de St-Louis (Mo.) des journaux jusqu'au 1er septembre.

On lit dans le Pennant de St-Louis du 1er septembre: Le steamer Orphan Boy, arrivé ici de Louisville, nous apporte la nouvelle de la perte du steamboat Keo Kuck de Cincinnati. Ce bâtiment dans la journée de dimanche dernier se heurta contre un chicot au pied de l'île Ste-Geneviève et sombra jusques par dessus son pont de promenade. Un passager de chambre et dix ou douze de l'entrepont furent noyés. On ne connaît pas le nom de ces malheureuses victimes.

—Le steamboat Wm Paris, parti d'ici, il y a peu de jours pour la Nouvelle Orléans avec une cargaison complète, se heurta contre un chicot à la grande chaîne: il est maintenant près de terre avec de l'eau par dessus son pont. C'est tout ce que nous connaissons de ce dernier accident.

INTERIEUR.
CONGRES.

Washington 30 août 1841.

Sénat. Après la présentation de quelques pétitions M. Tappan demande qu'on s'occupe de la résolution fixant l'ajournement du congrès. Le congrès dit M. Tappan, est en session depuis trois mois, la majorité a fait adopter la plupart de ses mesures et l'on doit trouver tout naturel que la minorité désire voir arriver la fin de la session. M. Calhoun parle dans le même sens, mais sa motion est repoussée par 22 contre 21.

Le comité judiciaire a fait un rapport favorable sur les amendemens de la chambre à la résolution ordonnant l'impression du résultat du 6me recensement. M. Kerr du Maryland, *rapporteur*, recommande la résolution amendée à la considération du sénat en faisant remarquer l'importance du document. La question principale maintenant était celle de savoir si l'on ordonnerait l'impression du document à 10,000 ou à 20,000 exemplaires. La chambre se déterminait pour 20,000 et le comité du sénat y demande l'adhésion du sénat. Adopté.

M. Berrien de la Géorgie, au nom du comité de finances fait son rapport sur le bill de la chambre incorporant une institution financière: il en demande l'adoption sans amendement et propose de fixer la discussion pour le mercredi 1er *septembre*. Cette motion n'éprouve aucune objection.

On reprend la discussion du *revenue bill*.

M. Buchanan propose d'abroger la loi admettant en franchise de droits le fer pour *rail roads*.

M. Huntington propose en sous amendement que la nouvelle loi ne soit applicable relativement à cet objet qu'au 1er décembre prochain—Adopté après une assez vive discussion. Mais après un vote accordant la reconsidération on propose d'excepter de l'amendement de M. Buchanan tout le fer qui viendrait pour des rail-roads déjà commencés. Ce sous amendement est combattu par M. Buchanan. Avant qu'on ait pris une décision là dessus on reçoit un message de la Chambre annonçant son concours aux amendements [illegible]. Sur motion de M. Smith de l'Indiana le Sénat s'occupe immédiatement de ce bill et donne son concours aux amendemens de la Chambre par un vote de 26 contre 18, après une vive discussion à laquelle ont pris part MM. King; Smith de l'Indiana, Fulton, Clay, Calhoun, Sevier, Benton, Woodbury et Dixon.

CHAMBRE DES REPRESENTANT.

M. Cave Johnson demande qu'il soit fixé un jour pour l'ajournement du Congrès; mais cette proposition est repoussée.

M. Adams desire savoir ce qu'est devenue la résolution relative à McLeod? Lorsqu'il a fait la même question samedi dernier on lui a dit qu'elle était *in nubibus*; et la Chambre s'était ajournée avant d'avoir rien fait à cet égard.

M. Adams dit que s'il est impossible de s'occuper maintenant de cette résolution on doit du moins prendre en considération les résolutions présentées par lui le 23 juin, ayant pour but de décider que tout achat de bons ou de fonds publics des Etats de la part du gouvernement est une véritable dilapidation des deniers publics et que le Congrès doit prohiber toute opération de ce genre à l'avenir.

Ces résolutions de M. Adams, sont relatives à une forte somme d'argent (environ un demi million de piastres) léguées aux Etats-Unis par un étranger pour l'expansion de l'instruction, somme que le Congrès a acceptée en s'engageant à l'appliquer suivant les intentions du testateur. Le 1er. septembre 1838, plus de cinq cent mille piastres furent en conséquence reçues en or et déposées à l'hôtel des monnaies à Philadelphie, et trois jours après, le 4 septembre, cette somme fut envoyée à Little Rock, Arkansas, pour y être échangée contre cinq cents bons de l'Etat de l'Arkansas payables, je crois, en vingt ans. Ces bons qui ont été alors achetés au pair se vendent maintenant à 62 pour cent.

L'orateur dit que la première chose dont on doive s'occuper c'est de la réception des pétitions.

Après la réception d'une pétition sans importance et d'un message du président relatif aux destitutions de fonctionnaires, M. Everrett déclare que lorsque M. Cost Johnson soumettra sa résolution relative à l'ajournement, il en soumettrait, lui Everrett, une autre portant "que ne doit pas s'ajourner jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par une loi à la perception, à la garde et au déboursement des revenus publics."

La plus grande partie de la séance est employée à voter sur les amendemens introduits par le sénat au bill de distribution des terres publiques: puis ce bill est renvoyé au sénat.

M. Atherton demande la suspension des règles pour présenter une résolution fixant au 6 septembre l'ajournement du congrès.

M. Wise au nom du comité de la marine fait un rapport favorable sur une résolution relative à la marine.

Ensuite la chambre s'occupe du bill des fortifications à l'occasion de quelques amendements repoussés par la chambre et maintenus par le sénat; mais elle s'ajourne avant d'avoir terminé son examen.

EXTERIEUR.

Iles Sandwich—Le *Journal of Commerce* de New York a reçu des journaux de Tahiti jusqu'en 10 avril par voie de Mazatlan.

La corvette de guerre des E. U., *St. Louis*, était arrivée le 6, avait jeté l'ancre devant la barre, et était entrée le jour suivant en échangeant avec le fort les saluts d'usage. Mais elle devait repartir sous peu pour San Francisco, Monterey et Mazatlan.

Le *St. Louis* avait pris aux Iles Marquises un certain nombre de marins déserteurs qui encourageaient les indigènes à la guerre civile.

Il est entré pendant l'année 1840 dans le port de Tahiti 79 batimens américains.

On a su par une autre voie que le St. Louis était arrivé à Mazatlan le 7 juin et que la frégate *Constitution*, la corvette *Yorktown* et le transport *Relief* étaient à Callao le 1er mai.

Il parait aussi qu'on a organisé un gouvernement régulier à Honolulu, puis qu'aux dernières nouvelles, 19 avril, les délégués des provinces étaient réunis en parlement.

VARIÉTÉS.

Télégraphe Galvanique.—Le *Courier Français* donne les détails suivants sur la belle invention du docteur Wheatstone dont on a déjà fait l'application en Angleterre le long du rail-way le Great-Western.

Aucun système télégraphique n'a jamais approché du télégraphe de M. Wheatstone pour la sureté, la facilité et la rapidité de la correspondance de nuit et de jour; il l'emporte sur tous les autres pour exprimer la pensée à toutes les distances. Il est d'une simplicité si naïve dans sa manœuvre qu'une petite fille de six ans, sachant lire, enverrait toutes les dépêches possibles de Londres à Bristol.

DU TELEGRAPHE GALVANIQUE.

A M. le rédacteur du Courrier français.

Il est véritablement fâcheux qu'on ne puisse établir ce télégraphe que le long des chemins de fer. Partout ailleurs il ne serait point à l'abri de la malveillance; partout ailleurs il exigerait des travaux de protection dont la dépense serait exorbitante.

Son premier établissement, même en profitant des avantages des chemins de fer, est encore fort dispendieux: ainsi M. Wheatstone estime à 25 ou 30,000 liv. st. la dépense faite par la compagnie du Great-Western pour établir son télégraphe sur un parcours de 25 milles. Mais il est assuré qu'à l'avenir les frais seront infiniment moindres. D'ailleurs, la dépense première une fois faite, l'entretien et le personnel coûtent très peu de chose en comparaison de l'entretien et du personnel du télégraphe français.

Il est facile de comprendre la différence en constatant, que, de Paris à Toulon, distance de 200 lieues, il est nécessaire d'entretenir 115 stations à deux guetteurs dans le système établi, tandis que 2 stations à une personne suffiraient à la rigueur pour le télégraphe galvanique. Dans l'un les cas il ne faudrait jamais entretenir plus de stations que de villes importantes avec lesquelles on voudrait communiquer sur la ligne.

Quoi qu'il en soit, il parait démontré que l'établissement du télégraphe de M. Wheatstone est tout à fait subordonné à celui des chemins de fer. C'est un grave inconvénient en France où l'exécution des grandes lignes se fera long-temps attendre; mais partout où des chemins de fer existeront, ce télégraphe présente de tels avantages pour leur police, leur direction, la sécurité des voyageurs, celle des machines et des convois, qu'aucune compagnie, je pense, n'hésitera à l'adopter.

M. Wheatstone avait d'abord imaginé et appliqué au Great-Western un système de télégraphe, galvanique aussi, consistant dans un courant circulaire dont la mise en activité dans un sens dirigeait une aiguille aimantée de telle façon qu'une extrémité de l'aiguille désignait une lettre, et dont la mise en activité en sens contraire indiquait une autre lettre par l'autre extrémité de l'aiguille; un second courant et une seconde aiguille donnaient deux lettres nouvelles; on comme cinq aiguilles placées sur une même ligne horizontale et comprises dans un même plan vertical indiquaient ainsi directement dix lettres écrites sur le tableau devant lequel elles étaient placées, et par la convergence de deux aiguilles on était conduit à d'autres lettres, à peu près comme on trouve un nombre sur une table de Pythagore.

Ce système, déjà fort ingénieux, a été remplacé par un autre beaucoup plus ingénieux encore que je vais essayer de décrire.

Le courant galvanique qui donne les signaux est composé d'un seul fil conducteur, qui part d'une station pour arriver à l'autre et revenir, sans interruption, à son point de départ. Ce fil en cuivre doit être isolé avec un soin extrême; il va et revient dans un tube en fer rempli de résine; il n'est dégagé de ce tube qu'aux deux stations; à l'une, pour s'adapter aux deux pôles d'une pile; à l'autre, pour former, par une multitude de spirales isolées, un multiplicateur autour d'un ou de deux axes en fer doux.

La pile, destinée à produire et à entretenir l'électricité, occupe un très petit espace et paraît hors de proportion avec l'effet qu'elle produit. Elle se compose de six à huit couples, n'offrant chacun qu'une surface électromotrice d'environ deux pouces carrés. Dans l'action qu'il s'agit d'obtenir, l'étendue des surfaces galvaniques est sans importance; le nombre seul des couples exerce une influence. Chaque couple est disposé dans une petite auge carrée en faïence de deux pouces de côté; elle est remplie aux deux tiers d'une solution de sulfate neutre de cuivre; il est indispensable d'employer cette solution pour conserver à l'intensité du courant une égalité sensible pendant un grand nombre d'heures. Un cercle de cuivre en lame mince est placé dans le liquide, et au centre du cercle est une petite cuvette cylindrique en terre cuite; cette cuvette est garnie de zinc dans son fond, et le zinc recouvert de mercure: chaque cuivre porte un prolongement qui vient plonger dans le mercure du couple voisin.

Le fil conducteur partant d'une des extrémités de ce chétif générateur galvanique peut parcourir 400 milles, et au simple contact de son autre extrémité avec le pôle opposé de la pile, être instantanément agité d'une force électrique dirigée dans le même sens dans toutes les parties.

Telle est la force employée par M. Wheatstone pour donner ses signaux; telle est la voie qu'il lui fait parcourir. Voici maintenant comment il la modère et comment il la fait servir à des actions toutes mécaniques.

Il importe ici de diviser l'attention en deux points principaux, le point de départ et le point d'arrivée des signaux. Le départ est à la station où se trouve le générateur galvanique; je commencerai par examiner l'arrivée.

L'observateur est placé à une table; il a devant lui une horloge de dimension très ordinaire, 8 à 10 pouces de hauteur, 6 à 7 de largeur et 3 à 4 d'épaisseur. Cette horloge a son ressort, son pendule et ses rouages; elle présente, au lieu des heures, une surface en cuivre, unie, percée d'une ouverture d'environ quatre lignes carrées: c'est à cette ouverture que doivent successivement se montrer les vingt quatre lettres de l'alphabet, les dix chiffres et un ou plusieurs signes de ponctuation. On concevra facilement ces apparitions successives, si l'on sait que tous les signes dont je viens de parler sont gravés à la circonférence d'un cadran, et que ce cadran, en exécutant une révolution complète derrière la plaque de cuivre, présente à l'ouverture précisément tous les points de sa circonférence où les signes sont gravés. Si ce cadran n'était pas arrêté par un échappement, il tournerait jusqu'à ce que le ressort qui fait mouvoir l'horloge eût entièrement déroulé, et il aurait présenté vis-à-vis de l'ouverture chacun des signes qu'il porte autant de fois qu'il aurait accompli de révolution complète; mais il les aurait entraînés trop vite dans sa rotation pour qu'on ait pu les distinguer. Sur un même cercle du cadran sont pratiqués autant de trous semblables et égaux qu'il y a de signes, et chaque signe se trouve sur le même rayon qu'un trou. Une petite goupille, pressée par un ressort très doux et placée sur un point fixe indépendant du cadran, entre dans un des trous et arrête ainsi la rotation du cadran. Si on la retire du trou dans lequel elle est engagée, le cadran tourne; mais, pressée par son ressort, elle entre dans le trou suivant et suspend de nouveau la rotation: en la retirant ainsi successivement et en la laissant rentrer dans le trou suivant, on aura fait paraître et l'on aura fixé un moment chacun des signes vis-à-vis de l'ouverture qui permet à l'observateur de les apercevoir et de les écrire.

Tout le secret du télégraphe de M. Wheatstone consiste à employer un courant galvanique à faire sortir la goupille, dont je viens de parler, du trou qu'elle occupe pour la laisser rentrer dans un autre qui correspond au signe qu'on veut faire apparaître.

La même fonction, à la vérité [illegible] toute l'application et [illegible] génie de M. Wheatstone.

On concevra facilement que si la petite goupille est en fer et terminée par une barre transversale de même métal, en présentant un aimant à cette barre, elle sera attirée, et que la goupille sortie de son trou permettra au cadran de tourner jusqu'à ce qu'on fasse disparaître l'aimant et que la goupille rentre dans un autre trou. Le cadran tournera donc quand on présentera l'aimant; il s'arrêtera quand l'aimant s'éloignera. Il s'agit d'avoir un aimant qui paraisse et disparaisse aussi rapidement que la pensée. C'est ce que le courant galvanique permet de réaliser.

Depuis longtemps, et le premier de tous les physiciens, notre célèbre Ampère avait fait connaître qu'un courant galvanique, tournant un grand nombre de fois autour d'une barre d'acier, la transformait en aimant pour toujours, parce que l'acier retient la force magnétique qui lui est communiquée; mais une barre de fer doux, sous l'influence de ce même courant, multiplié par des spirales très nombreuses, acquiert un pouvoir magnétique proportionné au nombre de ces spirales tant que le courant galvanique persiste; elle perd, au contraire, instantanément ce pouvoir aussitôt que le courant est interrompu. Si donc derrière la goupille à échappement on place l'extrémité d'une barre de fer doux, autour de laquelle le fil conducteur fera un très grand nombre de tours, cette barre attirera la goupille, et le cadran tournera aussitôt que le courant électrique sera établi; il s'arrêtera aussitôt que le courant sera interrompu, la barre de fer doux cessant d'être un aimant et n'attirant plus la goupille.

Il importe donc d'avoir un moyen rapide et précis d'établir ou d'interrompre le courant produit par la pile, et c'est auprès de la pile et par conséquent au point de départ des signaux que nous retournons pour étudier ce moyen.

Une petite roue horizontale de 5 à 6 pouces de diamètre présente sur sa surface supérieure les lettres, les chiffres et les autres signes gravés dans le même ordre et dans le même nombre que les lettres, les chiffres et les signes gravés sur le cadran de l'horloge placée à l'autre extrémité de la ligne: à sa face inférieure, cette roue est composée de diamètres alternatifs de bois et de cuivre; les diamètres en cuivre conducteurs et les diamètres en bois inconducteurs sont aussi nombreux que les signes; ceux en bois coïncident avec les signes, ceux en cuivre alternent avec eux. Le fil conducteur est interrompu au niveau de cette roue et les deux extrémités de sa solution mises en contact avec la face inférieure de la roue aux deux extrémités d'un même diamètre. Ces deux extrémités sont solidement fixées afin qu'elles ne changent pas de rapports quand on tourne la roue. Quand ces deux extrémités touchent un diamètre en cuivre le courant s'établit; il s'interrompt quand elles touchent un diamètre en bois, d'où l'on voit qu'en faisant accomplir à la roue une révolution complète, s'il y a 40 signes, le courant aura été établi et interrompu 40 fois, la goupille sera sortie et rentrée 40 fois dans les 40 trous qui correspondent aux 40 signes de l'horloge, et chacun des signes aura passé et aura été fixé un moment devant l'ouverture sous les yeux de l'observateur.

Il est facile de voir maintenant que si l'on fait coïncider exactement les signes de la roue et ceux du cadran, et qu'un point de repère placé vers la circonférence de la roue indique que le signe actuellement placé vis-à-vis se montre à l'ouverture de l'horloge en même temps, il suffira d'amener vers ce point chaque lettre et chaque signe de la roue pour que la même lettre et le même signe soient observés et écrits à l'autre extrémité de la ligne. A la vérité, pour amener à l'ouverture une lettre quelconque, il faut y faire passer toutes celles qui sont comprises entre elle et la lettre actuellement en vue; mais ce passage est si rapide, qu'on ne les aperçoit pas, et une seconde de repos sur le signe envoyé donne tout le temps nécessaire pour l'observer et pour l'écrire; on passe ainsi sans la moindre confusion 30 signes par minutes.

En vérité, c'est une chose admirable à voir que cette manœuvre si rapide et si précise à des distances si prodigieuses, et je ne sais lequel doit être le plus frappé d'étonnement à ce spectacle de celui qui le comprend dans tous ses secrets, ou de celui qui ne peut y voir que l'action d'une puissance irrationnelle.

Je terminerai cette description déjà trop longue en signalant un accessoire extrêmement utile. Le stationnaire peut s'occuper de toute autre chose que d'observer son télégraphe s'il a eu la précaution de faire glisser son élément *galvano-magnétique* vis-à-vis une goupille en fer doux également qui commande une sonnerie. Aussitôt que le courant est établi, la goupille attirée laisse la sonnerie agir en liberté: le bruit est tel que l'attention se porte immédiatement sur le besoin de la faire cesser; il suffit, pour cela, de faire glisser l'élément galvano-magnétique vis-à-vis de l'échappement de correspondance, et alors commencent les signaux si bruyamment annoncés.

J'ai dû passer sur une infinité de détails et traduire en une mécanique grossière les combinaisons les plus délicates pour arriver à être compris. Je ne dois cependant pas négliger de dire, en terminant, que la même pile galvanique suffit à toutes les distances, mais qu'à mesure que la distance augmente il faut augmenter aussi, par un nombre plus considérable de spirale, la puissance de l'élément galvano magnétique.

Je compléterai d'ailleurs, dans une seconde lettre, la description du système télégraphique de M. Wheatstone; il a bien voulu me promettre les renseignemens les plus détaillés sur les frais, moyens et précautions d'application de son système, et je m'empresserai de vous les faire connaître.

Agréez, etc. Docteur JULES GUYOT.

DERNIERES DATES.

New York	août 30	Londres	août 3
Boston	août 29	Liverpool	août 4
Philadelphie	août 31	Paris	août 1
Washington	août 31	Havre	juil [illegible]
Baltimore	août 31	Bordeaux	juil [illegible]
Charleston	sept 3	Madrid	juil 21
Vera Cruz	juil 21	Cadix	juil 21
Tampico	août 22	Havane	août 26
Mexico	juil 8	[illegible]	août 21

ASSOCIATION CATHOLIQUE de la Nouvelle-Orléans pour secourir les orphelins.
Le soussigné accuse avec reconnaissance avoir reçu cinquante piastres pour les orphelins de cet établissement, de la part de Mademoiselle Landry.
Madame Landry a eu la bonté de fournir [illegible] pour les enfans de l'Asyle, et il y a la quatre vingt neuf enfans. De telles actes de charité méritent d'être notés, et sont dignes de ces pieuses et généreuses dames.
9 sep J. A. McKAY, Trésorier.

AVIS—La société qui existait entre J. Duffau & Tivollier, No. 191 rue du Bayou [illegible] Carondelet, est dissoute d'un commun accord depuis le 6 courant. J. Duffau reste seul chargé de la liquidation des affaires de l'établissement, et il profite de cette occasion pour prévenir ses amis et le public en général qu'il continuera le même genre d'affaires pour son compte particulier.
9 sep—3, en 10j J. DUFFAU. A. TIVOLLIER.

AVIS—La société existant sous la raison de C. Rodner & Jalon est dissoute d'un commun accord, le [illegible] continuera comme par le passé.
Nlle. Orléans, le 9 septembre 1841.
9 sept—3 C. RODNER.

NOURRICE.
UNE excellente nourrice à louer. S'adresser au bureau de cette feuille. 9 s p—3

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LES membres du bataillon sont requis de passer le plus promptement possible, chez M. Veseron tailleur, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson, pour y prendre mesure du pantalon d'uniforme d'hiver, fourni par la caisse du bataillon.
Le major du bataillon livrera l'étoffe nécessaire, pour le dit pantalon aux canonniers qui voudront faire faire le leur par leur ouvrier.
Nota: Cette invitation ne s'adresse qu'aux membres actifs et à ceux qui se sont conformés à la section 3 du l'article 6 des réglements.
Les sous-officiers chefs d'escouade sont requis de se conformer à la section 22 de l'article 6 du réglement.
Un exercice à feu devant avoir lieu dans le courant du mois les membres du bataillon sont prévenus que les exercices continuent tous les mercredis, vendredis et dimanche à l'Arsenal pour l'instruction de tous.
Par ordre du major, AD. SCHREIBER, Adj. Major
9 sep

SALSEPAREILLE—65 balles, à vendre par KOHN DARON & co, 9 sep 28 rue Bienville.
SUCRE blanc de la Havane en caisses en magasin, à vendre par KOHN DARON & co, 9 sep 28 rue Bienville.
INDIENNES françaises en débarquement du navire Rubicon, à vendre par KOHN DARON & co, 9 sep 28 rue Bienville.
TOILE et corde d'emballage du Kentucky en magasin, à vendre par KOHN DARON & co, 9 sep 28 rue Bienville.
CORDE et cordage de manille en magasin, à vendre par KOHN DARON & co, 9 sep 28 rue Bienville.
FICELLE d'emballage de chanvre de Russie en magasin, à vendre par KOHN DARON & co, 9 sep 28 rue Bienville.
FARINE—201 barils farine fraiche, marques du choix, actuellement en débarquement et à vendre par C. DOANE, 69 Poydras. 9 sept
LETTRES de change sur New-York à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 9 sept 70, rue du Camp
TOILE et cordes d'emballage—150 pièces toile du Kentucky, 150 do d'Ecosse, 300 rouleaux cordes, 40 balles ficelle, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 9 sept 70, Camp
HUILE D'ELEPHANT—4000 gallons en barriques et barils en magasin, à vendre par W. C. TOMPKINS & co. 9 sep 59 rue Gravier.
HUILE DE TANNEURS en magasin, à vendre par W. C. TOMPKINS & co, 9 sep 59 rue Gravier.
TABAC de la Virginie 1ère qualité—30 caisses en magasin, à vendre par W. C. TOMPKINS & co, 9 sept 59 rue Gravier.
FARINE—[illegible] barils farine superfine froment nouveau, en débarquement du steamer Preemptions, à vendre par W. C. TOMPKINS & co, 9 sep 59 rue Gravier.
SAINDOUX.—16 0 barillets de Cincinnati en magasin, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co 11, rue Poydras. 9 sept.
COUTILS CASIMIRES.—1 balles coutils français imitation casimire, en débarquement du navire Rubicon, et à vendre par J. ALBERT, 36 rue St. Louis. 9 sep
FARINE—400 barils fraiche, tous de la même marque en bon ordre d'embarquement en débarquement du steamer U. S. Mail, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 9 sep 24 rue Poydras.
CHAPEAUX—40 caisses reçues par les derniers arrivages, consistant en feutres blancs et noirs, chapeaux de soie &c. &, à vendre à bas prix par A. F. DUNBAR & Co. 9 sept
ARROW ROOT, tamarin, orge &c. à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.
TOILE d'emballage du Kentucky, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON, 9 sept 74, rue du Camp
CORDE d'emballage du Kentucky, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON, 9 sept 74, Camp
SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun 1ère qualité en débarquement à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 9 sept 36 rue de la Commune.
CAFE de la Havane—300 sacs prix 1ère qualité à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 9 sept 36 rue de la Commune.
CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes les marques comprenant régalias, etc. toujours en mains, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 9 sept 36 rue de la Commune.
DEMANDE D'EMPLOI—Une personne acclimatée, parlant et écrivant le français et l'anglais, désire trouver une place comme commis correspondant ou teneur de livres. Elles fournira des renseignements très satisfaisans. S'adresser au No. 666, bureau de la poste. 10 aout—10f 3m
LE public est prévenu de ne pas négocier un billet tiré à l'ordre de L. Chalors pour la somme de quatre cent quarante piastres, daté du 7 janvier 1841 et payable à un an de date, lequel billet portant hypothèque est perdu [illegible]. L'intention du soussigné étant de ne le pas payer à son échéance, la considération pour laquelle il avait été donné ayant manqué.
31 aout—1m en 10j WM. ANDRY.

[illegible] PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible]
Steamer Southerner, Smith, St. Louis.
ARRIVES.
Steamer Amaranth, Taylor, St. Louis.
Steamer Pre-emption, Harris, St. Louis.
MEMORANDA.
Le steamer Pre-emption est parti du St. Louis [illegible]
Parti de la rôte [illegible]
Arrivé de ce port à N. York, le 30 août, goëlette Marie Tucker.
Norfolk, 28 août—A Hampton Roads, barque Wm. Gold, partie de la Nouvelle-Orléans et [illegible] pour New-castle (Angleterre). Ce bâtiment est entré à Hampton Roads pour faire de l'eau. Il avait abordé un brigantin [illegible].

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut: [illegible]

PAR LE REGISTER.

[illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens. N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Théodore Seghers, notaire public. 9 sept
COUR DES PREUVES—Attendu que John E. Jones a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession vacante de feu James W. Johnson [illegible]. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 9 sept
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de James O'Rourke. Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession [illegible]. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. 9 sept
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Nicolas Girod. [illegible] Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. 9 sept
HUILE de Castor—40 barils No. 1 pressé froid, à vendre par CHS DOANE, 69, rue Poydras.
ALCOOL—30 [illegible] à vendre par CHS. DOANE, 69, Poydras.
VIN de Malaga [illegible] CHS. DOANE, 69, Poydras.
BLANC de plomb—[illegible] à vendre par CHS. DOANE, 69, Poydras.
THE [illegible] CHS. DOANE, 69, Poydras.
CHANGE sur New York à vendre par CHARLES CLEGG, 11 rue St. Charles.
MARCHANDISES [illegible] CHARLES CLEGG.
VINS [illegible] CHARLES CLEGG, 11 rue St. Charles.
TRENTE [illegible] R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.
CANOES [illegible] J. ALBERT, 36 rue St. Louis.
EAU DE VIE DE COGNAC [illegible] J. ALBERT, 36 rue St. Louis.
SULFATE DE QUININE [illegible] J. ALBERT, 36 rue St. Louis.
AVIS—[illegible] FR. CASTAING.
MONSIEUR [illegible] BUFFIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse.
VOLE [illegible] $10 DE RECOMPENSE. [illegible] J. K. CROWE.
CIGARES [illegible] JARVIS & ANDREWS, 20 rue de la Commune.
LARD [illegible] LEVY BROTHERS.
WHISKEY [illegible] JOSEPH LANDIS.
JAMBONS [illegible] JOSEPH LANDIS.
CIGARES de la Havane—Un superbe assortiment [illegible] J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
CIGARETTES [illegible] J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.
SUCRE blanc de la Havane en magasin [illegible] J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
PORC [illegible] JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras.
TOILE et corde [illegible] JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras.
GRAISSE [illegible] JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras.
BEURRE [illegible] JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras.
JAMBONS [illegible] JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras.
CIGARES [illegible] JOHN R. SHAW & Co.
TOILE [illegible] GEO GREEN & BRO.
CORDE [illegible] GEO GREEN & BRO, 66, Gravier.
LEST [illegible] MERLE, BEYLLE & Co, 21, rue de la Commune.
TOILE [illegible] WILLIAM PRIEN.
MELASSE [illegible] N. R. CHAMBERLIN, 21, rue des Magasins.
HAMACS [illegible] JOHN A. MERRITT.
FARINE [illegible] JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.
INDIENNES [illegible] W. C. TOMPKINS & Co., 60, rue Gravier.
FARINE [illegible] W. C. TOMPKINS & Co, 60, rue Gravier.
HUILE DE TANNEURS [illegible] W. C. TOMPKINS & Co, 60, rue Gravier.
CAFE [illegible] W. H. G. HEWES, rue Notre-Dame.
SUCRE [illegible] H. A. NORCROSS, 40, rue Gravier.
SULFUREUSE [illegible] H. A. NORCROSS, 40, rue Gravier.
CORDAGE de Manille en magasin à vendre par H. A. NORCROSS, 40, rue Gravier.
GENIEVRE [illegible] CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15, rue St. Louis.
SUCRE de la Havane [illegible] CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15, rue St. Louis.
MARINADES françaises [illegible] CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15, rue St. Louis.
COTONADE [illegible] CANTIN, DARAN & Co.
TABAC [illegible] CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15 rue St. Louis.
MORUES ET HARENGS [illegible] CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15 rue St. Louis.
ANDREWS & BROTHERS, Marchands commissionnaires et négociants EN COTON. No. 70 rue du Camp [illegible].
CIGARES [illegible] J. M. CABELLERO, 32 Vieille-Levée.
BOTTES [illegible] W. G. HORNE.
TOILE [illegible] MAUNSEL WHITE & Co.
EAU-DE-VIE [illegible] B. VALLS.
PORC [illegible] BENJ. DOUGLAS, 12, rue Gravier.
SEL [illegible] BENJ. DOUGLAS, 12, rue Gravier.
GRAISSE—[illegible] BENJAMIN DOUGLASS, 12 rue Gravier.
JAMBONS [illegible] BENJ. DOUGLAS.
[illegible] BARRETT & LESAGE & Co. [illegible]
800 [illegible] J. M. CABALLERO & Co. 44 Toulouse.
CIGARES [illegible] J. M. CABALLERO & Co, 44 Toulouse.
PIASTRES [illegible] J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.
FARINE [illegible] J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.
ESPECES à vendre par CLASON & VLEO [illegible].
FOULARDS [illegible] 60, rue de la Douane.

LA LOI
FAILLITES DANS LES ETATS-UNIS
Approuvée par le Président, le 19 août 1841.
On pourra s'en procurer des copies [illegible] au comptoir de l'Abeille, au bureau du Cura, Merchant's Exchange, et chez les principaux libraires.
Le même document en français paraîtra sous peu.

ASSOCIATION HOWARD.
Des jeunes gens de la Nouvelle Orléans.
Bureau No. 13, à l'Arcade de Banks.
T. N. Morgan, Président, encoignure des rues Gravier et Magasin.
W. Emerson, 1er. Vice-Président, No. 136, rue Tchoupitoulas.
Virgile Boulliemet, 2d. Vice-Président, encoig. Erato et Apollo.
D. J. Ricardo, secrétaire, 13, Arcade de Banks.
J. W. Andrews, trésorier, 15, Commune.
DIRECTEURS
W. L. Giles, 30, Vieille-Levée.
C. C. Cammack, 74, Royale.
J. Wallis, 16, Chartres.
T. Y. Lester, 276, Chartres.
J. P. Freeman, 66, Magasin.
J. D. W. Mayer, 60, Gravier.
J. M. Nobles, 4, Boulevard, maison Packer.
G. W. Dunbar, rue Magasin près de la rue Montesquieu.
H. Bousquet, encoig. Dauphine et [illegible].
N. Bonnet jr, encoig. Douane et Dauphine.
H. Hyman, 73, Camp.
J. J. Lebde, New-Exchange, Lafayette.
D. Brock, 83, Camp.
J. W. Haynes, 20, Commerce.
MEDECINS.
Les médecins dont les noms suivent donneront leurs soins aux malades de l'Association Howard.
MM. Luzenberg, J. Jones, Oshmoe, Ravenne, T. O. Mean, A. Mart, Picton, Ridgely, Graham, Harrison, Hoff and Crockett.
OFFICIERS DE SANTE.
Au service de l'Association. T. S. Jones, la partie après l'encoignure des rues Poydras et St. Charles—H. Curtis, encoignure des rues Racine et Tchoupitoulas.
PHARMACIENS—1er MUNICIPALITE.
1er District—MM. Sickles, rue du Canal, et A. Peychaud, rue Royale, entre St. Louis et Conti.
2d District—MM. Lebpaech, encoig. Royale et St. Louis, et Rabille, rue de Chartres, entre Saint-Louis et Toulouse.
3d District—MM. Labiche, encoig. Royale et Ste.-Anne, et Gabache, encoig. Dumaine et Bourbon.
4e District—MM. Serres, encoig. Royale et Quartier, et Perrier, encoig. Dauphine et Hôpital.
5e District—MM. Lapène, encoig. Remparts et Hôpital, et Gourdon, encoig. Remparts et St.-Philippe.
3me MUNICIPALITE.
Dr Rivoy, au rez de chaussée du Verandah.
F. Barbet, encoig. Girod et Tchoupitoulas.
J. Jones, Cercle Tivoli.
H. Curtis, encoig. des rues Racine et Tchoupitoulas.
3me MUNICIPALITE.
Duclous, encoig. Bailland et Levée.
Les personnes ayant besoin de secours devront s'adresser au Secrétaire, au No. 13 à l'Arcade de Banks, où il sera tout à toute heure.
Il y aura une assemblée tous les soirs à 8 heures, jusqu'à nouvel ordre, au bureau du J. B. Marks, No. 13 Arcade de Banks.
D. J. RICARDO, Secrétaire.

GRAINES DE JARDIN FRAICHES
Garanties de la récolte de 1841.
Le soussigné informe ses nombreux habitués qu'il vient de recevoir par le navire Rubicon, du Havre, un grand assortiment de graines de jardin fraiches, garanties, [illegible] plus expérimentés de la France. [illegible]
6 sept 11 rue de la Commune, enc. Tchoupitoulas. W. DINN.

A LOUER, une maison très vaste et bien achevée [illegible] Bourgogne et Remparts. [illegible] J. ROBERT & Co, 3 rue des Magasins. 6 sept
PENDANT notre absence Mr. Hunt avocat sera notre agent. 9 sept—3 MEILLER & STEIBER.
FORT [illegible] J. ROBERT & Co, 3 rue des Magasins. 6 sept
CAFE de la Havane [illegible] BLASCO & SIMIDEL, 36, rue de la Commune.
SUCRE de la Havane, blanc et brun, [illegible] BLASCO & SIMIDEL, 36, rue de la Commune.
CHARBES de la Havane [illegible] BLASCO & SIMIDEL, 36, rue de la Commune.

HOTEL DU GLOBE.
F. BLANCARD a l'honneur de prévenir ses amis et le public, que l'hôtel [illegible] Les personnes qui parlent anglais [illegible]
7 sept—1m 86, Broadway New York.

CAFE ET BILLARD A VENDRE.
Le soussigné [illegible] Bourbon no 161 ISAAC ADAMS. 3 sept—10f

RESTAURANT DES VENDANGES DE BOURGOGNE.
M. AYMAR, a l'honneur d'ouvrir cet établissement à Dimanche 5 septembre, rue St.-Pierre, près du Café [illegible]. On y trouvera à déjeuner, dîner et souper à la carte, à des prix très modérés. 6 sept—6

A LOUER PRESENTEMENT.
UNE maison [illegible] R. BRUGIER, 9 rue St.-Louis. 8 sep

A LOUER—Le magasin au rue de Canal No. 44. S'adresser à SLARK, DAY, STAUFFER & Co. Encoignure Canal & Magasin. 2 sept—15

A LOUER—Le magasin au coin de St. Charles [illegible] MAUNSEL WHITE & Co.

ON trouvera toujours à la pharmacie de [illegible] et à des prix modérés, les instrumens de chirurgie suivants, [illegible]
A. A. PEYCHAUD, 120, Royale

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES A NEW-YORK.
LES demoiselles Havens préviennent les jeunes demoiselles [illegible] 26, Place Lafayette à New-York.
[illegible]
On donne une attention toute particulière à l'éducation en français.
Pour plus d'informations, s'adresser par lettres aux Demoiselles Havens elles-mêmes à leur demeure ci-dessus ou à Monsieur leur père à son bureau, No. 41, Wall St. New-York.
Références.
Chancellor Walworth, Saratoga, New York.
Hon. Ambrose Spencer, Lyons, Wayne co. do
Henry Huntington, Rome, Oneida Co. do
Reverend D. Spring, New-York City.
Hon. J. Phillips Phoenix do
Hon. D. B. Talmadge do
Col Elisha Jenkins do
Danl. Lord Jur. do
Burr Wakeman do
MM. J. D. & T. W. Porter, principaux de l'institution de Washington, New York City.
Dr. F. W. Coe, N. D. Brooklyn, New York.
Lucius C. Duncan, Nouvelle-Orléans.
Jas. H. Leverich do
6 sept—1m.

500 Caisses blanc de baleine de New-Bedford. [illegible] savon de Boston. [illegible] huile de spermaceti blanchie, [illegible] huile de baleine en barriques, et en barils.
300 barillets clous de Boston, fer de Suède, 100 sacs café de Rio.
A vendre par W. FROST & Co., 28, Vieille-Levée. 6 sept

15 Caisses indiennes d'automne [illegible] A vendre par W. FROST & Co. 28, Vieille Levée. 6 sept

NOTICE est par le présent donnée aux habitants de la paroisse d'Orléans [illegible] Thomas Rees [illegible]
Paroisse d'Orléans, le 4 septembre 1841.
F. PRESAGNIER, CHS. W. MORSE, THOMAS REES, Assesseurs. 4 sept—10

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société sous la raison de Norcross & Fosdick [illegible]
Nouvelle Orléans, le 1er septembre 1841.
HENRY A. NORCROSS, WILLIAM B. FOSDICK. 6 sept

SUCRE [illegible] J. M. CABALLERO & Co, 44 Toulouse.
CHANGEMENT DE DOMICILE. ANDREWS & BROTHERS [illegible] Camp [illegible]
WAGONS, CHARRETTES, DRAYS, [illegible]
MOUCHOIRS [illegible]

POUR LA PREEMPTION, POUR ST. LOUIS ET LA RIVIERE MISSOURI. [illegible] JOHN B. [illegible]
N. B.—Le Preemption prendra du fret pour Memphis, Mills Point, Randolph, Cairo et tous les ports intermédiaires. 9 sept

POUR ST LOUIS.
Le steamer bon marcheur BALTIC, capitaine H. C. Hodgman, est maintenant prêt à recevoir du fret [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à CHARLES DOANE, 69, rue Poydras.
Le Baltic prendra du fret pour Memphis, Mills Point, Randolph et tous les ports intermédiaires. 9 sept

POUR ST.-LOUIS, ALTON & QUINCY—Le steamer ayant peu d'eau LITTLE RED, capt. J. M. Cable, est attendu [illegible] Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser à HECHLER & STERN, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 29 août

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER—Pour la Balise et les ports intermédiaires—L'élégant et bon marcheur steamboat OCTORARA, capitaine Bosworth, partira de la rue St. Louis [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au capitaine Stephen Berriman. 160 Vieille Levée. 30 août—6f

POUR ST. LOUIS et la rivière Missouri—Le bateau à vapeur OSAGE VALLEY. [illegible] JOHN R. SHAW & Co, 24 rue Poydras. 24 août

POUR MATAMOROS, RIO GRANDE—La goëlette bon voilier [illegible] capt. Fulsifer [illegible] J. BELLOW, Jr, 160 rue Vieille Levée. 6 sept

POUR NEW YORK.
Le navire paquebot du service HUNTSVILLE, capitaine O. B. Mumford, ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JAMES E. WOODRUFF, 6 rue du Camp. 4 sept

POUR TAMPICO.—La goëlette VIRGINIA ANTOINETTE, capitaine M. Pace, partira dans quelques jours [illegible] A. CAPDEVIELLE & CUVELLIER. 4 sept

POUR TAMPICO—La goëlette bon voilier, FAIR MARS RETURN, capt. S. Waite, [illegible] JOHN ALEXANDER. 1 sept

POUR MOBILE—La belle goëlette JOSEPHINE, capitaine Gourand, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE. 1 sept

POUR BOSTON.
Le navire paquebot CHS. CARROLL, capitaine Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté [illegible] JOHN A. MERRITT, 21 août

POUR BOSTON.
Le splendide navire paquebot AUBELIUS [illegible] JOHN A. MERRITT, 21 août

POUR SAVANNAH.
La goëlette à l'ancre voilure SYRACUSE, capitaine Lowe, ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible] G. BEDFORD & BECK. 20 août

POUR BOSTON.
Le navire bon voilier ST.-LOUIS, capitaine Lindsey, [illegible] JOHN A. MERRITT.

POUR PHILADELPHIA.
La Barque JOSEPHINE, capitaine Cole, [illegible] J. O. DENNIS. 25 août

POUR SAVANNAH.—La goëlette bon voilier LYCURGUS, capitaine Lowe [illegible] G. BEDFORD & BECK. 24, rue de la Douane.

On demande à affréter un navire pour le Havre [illegible] J. H. SARRANCE. 27 août

POUR LIVERPOOL—Le navire bon voilier [illegible] J. H. ASHBRIDGE. 14 août

POUR BOSTON—Le brick de première qualité LIME ROCK capitaine Foles, ayant les trois quarts de son chargement engagés [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 11 août

SANGSUES.
TRES GROSSES SANGSUES FRANÇAISES
PLUSIEURS milliers de très grosses sangsues fraiches et grasses en débarquement du navire Rubicon, du Havre, à vendre en GROS à des conditions raisonnables—et en DETAIL à 3 pour cent par [illegible].
KUSCONI, rue St. Pierre, Encoignure de la place d'Armes. 7 sept—4

SANGSUES.
REÇU par les derniers arrivages un superbe assortiment de sangsues Hongroises et Espagnoles, à vendre [illegible] rue du quartier, No. [illegible]
N. B. Les meilleures [illegible]

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
[illegible]
JT
La récompense de $25 sera donnée à la personne qui [illegible]

A VENDRE
PLUSIEURS sujets parfaits, comme domestiques [illegible] No. 60, passage de la Bourse entre Conti et St-Louis. 16 août—1

CAJOU ET BOIS DE CAMPECHE [illegible] FRANCISCO TIO, 67, rue [illegible]. 17 août

QUINCAILLERIE AU PRIX COUTANT.
LES soussignés étant sur le point de quitter les affaires, offrent à vendre AU PRIX COUTANT leur stock consistant en quincaillerie, coutellerie, [illegible].
ALEXANDER KIRKMAN & Co, encoignure des rues Natchez et Magasin. 21 août—1 m

MADAME JONC modiste, rue de Chartres, No. 23, encoignure Douane, a constamment un grand assortiment de modes, et fournitures à des prix très modérés. 20 août—6f

FORTES BRIQUES DU PAYS A VENDRE.
LES entrepreneurs et autres personnes [illegible] Pour le prix et conditions qui seront avantageux s'adresser à B. BOUNY. 16 août—3 Passage de la Bourse entre St Louis et Conti.

TOILE cirée pour plancher et tapis. Les soussignés recevront sous leur fond de toile cirée [illegible]
Excellents tapis anglais, à $1 la yarde.
Excellentes toiles cirées, à plancher [illegible]
PEET & NORTH. 20 aout 13 rue de Chartres.

MACHINE A VAPEUR A VENDRE.
UNE machine à vapeur de la force de 12 chevaux nouvelle, en parfait état, et faite d'une manière qui ne laisse rien à désirer, faite pour un moulin à sucre, en moulin à coton, ou un moulin à scie, sera vendue à très bas prix. F. DE LIZARDI & Co, 16 juin

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agens de Goodloe & Coen de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeurs, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de fonte. FRERET BROTHERS. 9 sept—1m

MACHINE A VAPEUR.
UNE Machine à vapeur de la force de 12 chevaux confectionnée à Baltimore, à vendre par John Dolman, à Bayou Sarah. BURKE WATT & Co. 24 sept—6f

PHARMACIE A LAFAYETTE.
NOUVELLEMENT reçu par différents navires un assortiment de drogues et médecines choisies pour la saison à vendre à bas prix par [illegible]

VENTE DE MARCHANDISES SECHES AU PRIX COUTANT.
LES soussignés [illegible] 30 septembre prochain [illegible]
17 août—1m BORDERES & Co. en liquidation.

MARCHANDISES diverses—1122 barillets blanc de plomb No. 1 et pur; 75 de peinture à l'huile verte; [illegible] Trenton de New-York, à vendre par A. H. MIEBGER & Co, 24, Vieille Levée. 2 sep

SIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Le nègre BARON s'est absenté de la fabrique de savon de Mr. Simon [illegible]
[illegible] R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

CINQUANTE DE RECOMPENSE.
[illegible]
F. BONAT.

AVIS.
DEPOSE à la geole de St. Jean-Baptiste, [illegible] SAM JOHNSON [illegible]
A. LUMINAIS, shérif.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. D. SYKES
Vente de gardiens du port.
IL sera vendu Samedi, 11 du courant, à onze heures, à son magasin [illegible] Magasins, No. 41,
36 balles coton avarié [illegible]
1 caisse de [illegible]
2 pièces tapis
3 caisses marchandises sèches assorties,
avariés à bord du steamer Commodore, vendus par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 9 sept

PAR R. D. SYKES
Vente des gardiens du port
Sera vendu samedi 11 du courant, à dix heures à son magasin [illegible] rue des Magasins No. 41 [illegible] gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra. 9 sept

PAR HEWLETT & FENAR.
Pour cause de faillite.
IL sera vendu mardi 14 du courant à 10 heures, au No. 12 en face de la Vieille Levée, entre les rues de la Douane et Bienville,
20 pipes et 30 pipes vin de 3e Cognac
30 barriques vin rouge
150 caisses vin rouge, St. Julien
36 douz. [illegible] blanches à coton
Conditions comptant. 6 sept

PAR ANTHONY FERNANDEZ
JEUDI prochain, 9 du courant, à 10 heures A. M. à l'encoignure des rues Remparts et Quartier, il sera vendu le contenu d'un magasin de groceries bien assorti.
La vente sera divisée en bloc, faute d'enchérisseurs divisée en lots. 9 sept

PROPRIETES LIVAUDAIS
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, samedi 18 du courant, à midi à l'Arcade de Banks, les immeubles suivants, vendus pour le compte et risques des premiers acquéreurs [illegible]
[illegible]
Les actes de vente par devant Wm. Christy, au prix public, aux frais des acquéreurs. 6 sept—12

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, samedi onze du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis:
Un certain nombre de lots de terre [illegible]
Conditions à la vente.
Les actes de vente par devant C. Pollock, notaire public aux frais des acquéreurs. 6 sept

PAR P. E. RHEUS
F. H. Pettipain contre ses créanciers
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 26 juin 1841, il sera vendu le jeudi, 9 septembre, à midi à la Bourse St. Louis, rue St. Louis [illegible]
[illegible]

PAR A. L. BERNET
Vente de faillite
IL sera vendu mercredi 15 septembre présent, à 4 heures p. m. en vertu d'un ordre de l'honorable cour du district pour le premier district judiciaire de l'Etat, en date du 14 août 1841, et en présence du syndic:
Premièrement, au no. 30 rue du Commerce toutes les marchandises [illegible]
[illegible]
Le tout abandonné par l'insolvable à ses créanciers.
Conditions comptant. 6 sept—8

LES soussignés propriétaires de presses à coton de la Nouvelle-Orléans, ont révisé le tarif du prix suivant, qui sera mis en vigueur dès ce jour.
Pour les Facteurs ou Consignataires de coton
Charroi d'aucun point du port, 10 cents par balle
[illegible]

Dans la 1ère Municipalité,	10 cents	par balle
do do	10 cents	do
[illegible]	10 cents	do

Nouvelle-Orléans, 1er. septembre 1841.
FRERET FRERES, Presse de la rue des Magasins
J. S. WOOD, Presse à coton de la Levée
J. R. LEBEAU, Presse à coton d'Orléans
HAMAN & FREELAND, Presse de la Louisiane
RAINEY & BELL, Presse des Planteurs
ROBERT ABBOTT, ALFRED PENN, Presse à coton de l'Union, par W. H. Ishlck. 1 sept—9

LETTRES DE CHANGE.

TRAITES sur Boston, à vendre par HERNAULT & FRERES. 7 sep
TRAITES sur le Havre [illegible] CANTIN, DARAN & Co, 11 & 15, rue St. Louis. 7 sept
TRAITES sur Boston à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 21, Commune. 4 sept
TRAITES sur la Havane à [illegible] PRATTS & HERNANDEZ, 97 rue Toulouse.
TRAITES sur Londres, à vendre par BUFFIN, GALLY & Co. 2 sept

ESPECES.
ESPECES. [illegible] J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 21 sept
PIASTRES [illegible] J. M. CABALLERO [illegible]
ESPECES [illegible]
ESPECES [illegible] COHN & DUNN, 64, Nouvelle Levée. 12 juillet